

L'interprète en milieu social en Europe

A la croisée du dit et du non dit...

*Michel SAUVETRE **

Si l'interprétariat en milieu social s'est développé de façon diverse dans les différents pays européens depuis les années 70, faisant plutôt le choix de la traduction linguistique la plus stricte pour les uns, ou celui de la "médiation linguistique et culturelle" pour les autres, tous sont aujourd'hui concernés par la question de l'adaptation aux flux migratoires, qu'ils soit internes ou externes.

De tous temps, les hommes qui ont du se rencontrer au-delà de la barrière naturelle de la langue ont eu recours à des interprètes. L'interprétariat est une «vieuse» profession qui «parle» à tout le monde. Elle évoque dans la mentalité populaire une image d'emblée positive. C'est le recours à une tierce personne qui, du fait de la maîtrise de deux langues, est en mesure de faire le pont entre deux interlocuteurs et de «donner un sens» à leurs paroles. Certains croient, ou veulent faire croire, que l'interprétariat serait une profession avant tout technique (au sens étroit du terme), purement linguistique, et qui n'aurait pas à s'adapter aux personnes et aux contextes. Ce n'est pas ce que montre l'histoire. L'interprétariat n'a cessé d'évoluer et de s'adapter aux besoins des sociétés.

Nouveau contexte, nouvelles pratiques

Depuis toujours, lorsque des peuplades, des cités ou des états cherchent à cohabiter pour vivre en paix, l'interprétariat se fait «diplomatique». Lorsque des individus ou des entreprises veulent commercer pour mieux vivre, l'interprétariat devient «commercial». Au 20^{ème} siècle, avec la naissance des organisations internationales, il s'enferme dans des cabines, c'est l'interprétariat «de conférence». Dans les Cours de Justice, à la suite du procès de Nuremberg en 1945, on voit apparaître progressivement l'interprétariat «judiciaire». Et dans les années 70, l'interprète devient même «guide-interprète» pour accompagner le développement du tourisme. Autant d'interprétariats aux spécificités propres, dans la forme et dans le style. Chacun étant l'adaptation à une barrière linguistique dans un contexte déterminé pour que la parole traduite conserve son sens. Ces dernières décades, du fait de

* *Directeur d'ISM Interprétariat, Paris*

mouvements migratoires importants liés à des motifs économiques ou politiques, l'interprétariat se trouve confronté à un nouveau contexte, qui est celui de l'intégration et de la vie en société... un contexte «social».

C'est le défi que relèvent une multitude d'organisations à travers le monde, dans la plupart des pays développés confrontés à d'importantes migrations : aux Etats-Unis, au Canada, en Australie, en Afrique du Sud et dans la plupart des pays de l'Union Européenne.

L'Association européenne «Babelea» (1) constituée à l'initiative de quatre organisations (anglaise, hollandaise, italienne et française), le définit comme une démarche à promouvoir «pour faciliter l'égalité des chances dans la vie quotidienne à ceux qui sont confrontés à la barrière de la langue».

Un nouvel interprétariat est effectivement en train de naître sous nos yeux. Un interprétariat certes encore discret, et trop souvent en concurrence avec des pratiques spontanées plus ou moins fiables, mais pourtant le plus humain parce qu'il traite des choses de la vie : la naissance, la souffrance, la mort...et probablement le plus sensible du fait de la méfiance et des préjugés qui bien souvent président à son intervention. Vous pouvez le croiser dans les couloirs d'un hôpital. Il pousse la porte de l'Agence pour l'Emploi. On le convoque au commissariat. Le Samu l'appelle en urgence. A Londres, Amsterdam ou Paris il parle plus d'une centaine de langues 24h sur 24 et 7j sur 7... à visage découvert ou par téléphone.

Qui est-il ? Comment est-il apparu en Europe ? Quel est son avenir ? Ce sont les questions auxquelles je me propose de répondre.

Immigration et intégration

Jusqu'au début des années 70, on ne se préoccupe guère d'interprétariat quand on va recruter des contingents de travailleurs étrangers pour faire tourner les économies en expansion.. Les «travailleurs immigrés» sont en principe de passage. Ils retourneront dans leurs pays. On se contente de part et d'autre d'une communication primaire. L'à peu près suffit.

Tout change quand les pays européens, les uns après les autres, avec le choc pétrolier et la crise

économique décident d'arrêter l'immigration du travail. La décision a partout les mêmes effets. Les "migrants" s'installent et se sédentarisent. Ils font venir leurs femmes et leurs enfants. Le problème qui se pose alors est celui de l'intégration. C'est à partir de cette époque que l'on voit émerger «l'interprétariat dans la cité», particulièrement dans les services publics qui sont sensés structurer l'espace social. Deux pays manifestent une volonté politique claire à ce sujet : la Suède, puis les Pays Bas.

La Suède est la première à s'organiser, dès la fin des années 60. Les grandes villes créent leur service municipal d'interprétariat, encouragées en 1978 par une loi administrative nationale qui recommande aux différentes administrations de fournir des interprètes aux personnes qui en ont besoin.»L'*interprétariat de liaison*» ou «*de contact*» n'est qu'un aspect de la profession, reconnu à part entière et défendu par l'association professionnelle d'interprétariat. La Norvège, le Danemark, puis la Finlande s'inspireront de cette logique, mais sans aller aussi loin.

Quant aux Pays Bas, dès 1976 l'Etat crée six centres d'interprétariat qui couvrent l'ensemble du pays pour fournir des "*interprètes de conversation*", gratuitement, aux services publics et aux organismes d'assistance néerlandais. Ainsi l'interprétariat est pratiqué d'emblée 24 h/24 par téléphone. Ainsi, on peut dire qu'au Nord de l'Europe les administrations encouragent l'interprétariat, l'organisent même et surtout lui donnent les moyens de se réaliser.

Ailleurs, cela est loin d'être aussi évident. Et si l'on voit l'interprétariat émerger timidement au début des années 70 en Grande Bretagne et en France, et plus récemment dans la plupart des autres pays, c'est par des chemins souvent assez longs et parfois détournés, à l'initiative ici de communautés ethniques, là d'associations de solidarité ou encore de structures spécialisées (dans le milieu de la santé notamment).

Spécificités nationales et culturelles

Pour comprendre ce développement, sa logique, ses formes, sa lenteur souvent, il faut tenir compte d'une réalité. Si tous les pays européens parlent bien d'intégration, du fait d'héritages historiques ou institutionnels ils n'en ont pas tous la même conception. Il n'est pas inutile de revenir sur les fameux

modèles d'intégration, trop schématiques certes, mais néanmoins révélateurs.

Le modèle "anglais", où l'accent est mis sur le "multiculturel". Les minorités ethniques ont des droits qui peuvent être traités de façon spécifique. L'interprétariat dans ce contexte devient un droit des communautés. En Grande Bretagne, à Londres par exemple, on peut rencontrer aujourd'hui un nombre assez significatif de petits groupes d'interprètes, apparentés à telle ou telle communauté ethnique ou dépendant d'un service de santé, d'une administration. Même si, en ce qui concerne les hôpitaux ou les services communaux, je me suis laissé dire que souvent il ne s'agirait que d'une liste d'interprètes que l'on garde sous la main, au cas où, pour ne pas être accusé de discrimination ou de racisme. Il semble que le «*community interpreting*», s'il est un droit, ne s'accompagne pas ici d'une volonté publique ni de moyens aussi évidents qu'en Suède ou aux Pays-Bas. Son champ de développement potentiel est néanmoins important.

Autre logique d'intégration, l'intégration à la française. Là par principe on refuse toute différenciation établie sur une base ethnique ou culturelle. Dans la République une et indivisible, la norme est le droit commun. S'il est normal qu'une personne d'origine immigrée soit traitée comme tout le monde, on ne peut faire abstraction des différences culturelles, ni des réalités linguistiques. Ce sont les associations de solidarité qui vont proposer un *interprétariat en milieu social*, pour faciliter la compréhension dans les services de droit commun.

L'interprétariat n'est pas un droit spécifique... En revanche, tout individu a le droit d'être informé de ce qui le concerne et de pouvoir comprendre. En ce sens l'autorité publique peut-être amenée à réglementer certaines situations, en rappelant par exemple, comme cela a été le cas, que la police qui appréhende un prévenu doit l'informer «dans une langue qu'il comprend». Nuance peut-être ! mais nuance non négligeable dans l'approche de l'interprétariat.

Cela veut dire qu'à Londres c'est généralement la personne non anglophone qui fait valoir son droit, alors qu'à Paris c'est le service public qui décide, ou ne décide pas, de prendre les moyens d'une communication efficace. La Belgique puis l'Espagne, l'Italie, le Portugal semblent assez proches de cette logique.

On a parlé d'un troisième modèle d'intégration, le modèle allemand, auquel s'apparenteraient l'Autriche et la Suisse. Là le travailleur étranger, même installé avec sa famille, resterait toujours dans la mentalité un travailleur «invité», comme il y a 30 ans. Il s'agirait d'une intégration temporaire ne débouchant pas sur une pleine intégration dans la société d'accueil.

Cela explique, les difficultés qu'a longtemps rencontré l'interprétariat social pour s'affirmer de ce côté de l'Europe. Les grandes organisations caritatives, confessionnelles, ou syndicales, sur lesquelles est réparti l'accueil des immigrés prennent les moyens indispensables à leur propre communication, mais les administrations semblent se satisfaire de l'interprétariat «domestique»: la famille, les amis. C'est souvent sur l'initiative du monde médical, à Vienne, Hanovre, Lausanne... qu'apparaît l'interprétariat social. Un hôpital ou une équipe spécialisée auprès des réfugiés ou en psychiatrie, forme et s'associe un groupe d'interprètes par souci d'efficacité.

Au fil du temps, avec la construction européenne, les modèles d'intégration que je viens de schématiser ont tendance à s'atténuer. Ils n'en sont pas moins utiles pour comprendre les différences de priorités.

La réalité de l'immigration dans un pays, la place de l'étranger dans l'imaginaire national, et par là même la distance entre les deux partenaires donnent la mesure de l'interprétariat en milieu social. Celui-ci ne se développe vraiment que là où existe une volonté de donner place à l'immigré. Il devient alors outil de communication dans les deux sens, pour donner la parole. Sinon, il n'est souvent qu'un message à sens unique, transmis par des interprètes professionnels lorsqu'il s'agit de sécurité, par l'entourage lorsqu'il s'agit de questions sociales.

A la fin des années 80, alors que les pays traditionnels d'immigration verrouillent leurs frontières et se préoccupent d'intégration, l'entrée en Europe va se faire alors par le Sud : par l'Italie et la Grèce, par l'Espagne et le Portugal qui adhèrent à l'Union Européenne. Autant de pays d'émigration qui deviennent brusquement à leur tour pays d'immigration..

Là encore ce sont des organisations non gouvernementales qui vont se mobiliser pour la reconnaissance de l'immigré, pour établir la confiance et la communication entre la société et ceux qui ne sont souvent que

des clandestins. Le problème est si vaste que l'on parle ici de « *médiation linguistique et culturelle* ».

Quelle commune mesure entre l'interprétariat pratiqué dans les services publics de l'Europe septentrionale (en Suède par exemple) et celui qui apparaît dans les services publics de l'Europe méridionale, comme en Italie ? C'est la question que l'on peut se poser.

Convergences européennes

En 1995, une première concertation s'est engagée, encouragée par la Commission Européenne de Bruxelles. Réunis à Strasbourg, une trentaine d'organisations venant de 14 pays européens, ce qui est déjà significatif d'une réalité, sont parvenues à dégager leurs références communes.

Tous s'accordent d'abord pour souligner le contexte particulier qui conditionne cet interprétariat. En milieu social, les deux partenaires en présence ne sont pas généralement sur un pied d'égalité. D'un côté, un professionnel (fonctionnaire, médecin, assistant social...) qui détient l'information, le savoir, l'autorité, le pouvoir, et de l'autre, une personne en situation de demande qui, non seulement ne maîtrise pas la langue ou les particularités du pays, mais, qui plus est, peut se trouver fragilisée par la maladie, l'absence de statut, le manque de ressources...

Situation loin d'être confortable pour celui qui est appelé à traduire. Sans porter de jugement de valeur, on pourrait dire, comparativement à l'interprète de conférence dans sa cabine, que l'interprète en milieu social s'avance à découvert, à la croisée du dit et du non-dit, dans le champ de situations complexes et fortement émotionnelles où derrière les mots peuvent se cacher la méfiance et l'incompréhension.

Certains pensent que l'interprète doit traduire strictement le message, sans rien modifier ni ajouter. D'autres pensent qu'il ne peut se limiter aux mots et qu'il doit aider les partenaires à mieux communiquer en apportant au besoin les explications nécessaires... dans une sorte de « dialogue à trois ».

Un sondage assez récent effectué par l'École d'Interprétariat de l'Université de Vienne est à ce sujet révélateur (2). On a interrogé 600 membres du personnel médical et les interprètes médicaux (y compris

gestuels) des hôpitaux de Vienne sur leur façon de percevoir le rôle des interprètes. Selon cette étude, la vaste majorité du personnel médical souhaite que l'interprète simplifie les termes, qu'il résume au besoin, qu'il avertisse les parties d'un problème éventuel de communication et dans certains cas, qu'il omette les renseignements manifestement non pertinents.

On retrouve là toute la subtilité d'un interprétariat qui ne peut faire abstraction des situations, des circonstances et des personnes en présence, car s'il est vrai que l'interprète « traduit quelqu'un », il n'en est pas moins vrai qu'il doit traduire « pour » quelqu'un. Cependant une exigence demeure sur laquelle tous s'accordent: la démarche d'interprétariat, qu'elle soit stricte ou non, doit être connue et acceptée des parties en présence, seule façon pour l'interprète de ne pas s'égarer d'un chemin balisé par la neutralité et le secret professionnel, qui sont respect du message et des personnes.

Quelle formation ?

Une formation spécifique est nécessaire. Tout le monde en convient. Mais, là encore, les réalisations sont fonction du projet global, de la structure qui les met en œuvre et des moyens à disposition.

En Suède, où le droit pour les immigrants de disposer d'un interprète est établi dans toute une série de lois, des cours d'interprétariat adaptés à la santé, au social et à la justice, sont dispensés à travers le pays sous l'autorité de l'Institut d'Interprétariat de Stockholm et validés par des accréditations nationales. La Norvège et la Finlande s'en inspirent, et à des degrés divers la Grande Bretagne et les Pays-Bas. Ailleurs des Universités commencent à s'intéresser à la question, à Vienne, Anvers, Copenhague, Hambourg, timidement à Bologne et Madrid, pas encore en France. Mais qu'en est-il sur le terrain ?

Dans une enquête réalisée à la fin des années 90 sur les thèmes du Recrutement et de la Formation, à laquelle ont répondu 45 organisations de 13 pays européens, on découvre qu'une fois sur deux les interprètes sont recrutés à un niveau d'études supérieures, mais dans 80 % des cas ils sont formés à l'interprétariat sous la responsabilité du service qui les emploie.

En effet, s'il est vrai que l'université doit se préoccuper d'une formation adaptée, il faut bien reconnaître

qu'elle ne pourra pas à elle seule former tous les interprètes en milieu social, faute d'être en mesure de satisfaire assez rapidement des besoins en langues aussi variés que ponctuels. Et quand bien même elle le voudrait, les interprètes potentiels n'ont pas forcément le profil universitaire. Un constat que confirment les trois premières conférences internationales (3) organisées par le Canada depuis 1995, où se côtoient notamment, dans un foisonnement d'idées et de recherche, des Nord Américains, des Australiens qui sont de loin les pionniers en la matière, des Sud Africains, pays qui s'est reconnu neuf langues nationales, et de plus en plus d'Européens dans le sillage des pays nordiques.

L'enquête sur la formation des interprètes dessine une pratique assez proche, que ce soit à Göteborg, Helsinki, Florence, Edimbourg ou Lyon. Soucieuses de répondre à des besoins urgents, provoqués notamment par l'arrivée de réfugiés du monde entier, les organisations d'interprétariat mettent en place une formation de base d'environ 40 à 50 heures, prenant en compte les dimensions de la communication interculturelle, les principales techniques de l'interprétariat et bien sûr son éthique. Cette base, certes encore trop légère, est consolidée cependant par un accompagnement fort où l'on retrouve le tutorat d'interprètes expérimentés, l'encadrement du service organisateur, des groupes de travail, des espaces de parole, et une formation continue assez intense pour une adaptation continue aux secteurs d'interventions.

Il faut souligner la mobilisation des organisations sur l'impact émotionnel et psychologique de l'interprétariat en milieu social, tel qu'il ressort d'une évaluation, menée en France, aux Pays bas, en Allemagne, en Italie et au Royaume Uni, en 1999, par une universitaire britannique, en préparation d'une conférence sur «*les traumas des interprètes*» organisée la même année à Vienne par l'association Babelea.

Le plus souvent, l'interprète en milieu social se trouve donc salarié d'une organisation qui le forme, l'emploie et lui donne sa légitimité. Quand des formations et des accréditations nationales existent et qu'un marché suffisamment rentable se crée dans sa langue, alors seulement il peut devenir travailleur indépendant, statut habituel de l'interprète professionnel.

Mais nous n'en sommes pas là le plus souvent, et les organisateurs de l'interprétariat savent qu'il leur

incombe en premier de créer les conditions de l'interprétariat dans un milieu qui n'est pas toujours sensible à cette réalité. L'Unité de médecine communautaire de l'Hôpital Cantonal de Genève (4) vient d'effectuer une enquête auprès des personnes qui fréquentent ses consultations. Les mêmes personnes, dans le cadre d'un suivi régulier, ont été reçues une fois avec un membre de leur famille servant d'interprète, une autre fois en présence d'un interprète formé, professionnel, et une fois sans interprète. L'évaluation du degré de satisfaction du consultant fait ressortir nettement en tête l'interprète formé et neutre, en deuxième position l'absence d'interprète, et... en dernier l'interprète familial. Que d'idées préconçues battues en brèche !

Faut-il également évoquer la particularité actuelle de l'interprétariat en milieu social, qui rejoint le plus souvent des utilisateurs ne sachant pas l'utiliser. Les Ecoles d'infirmières ou d'assistantes sociales n'ont pas encore intégré le fait que leurs «élèves» demain soient amenées à travailler de plus en plus souvent avec des interprètes. A charge pour les organisations d'interprétariat d'élaborer et de distribuer des guides de l'«utilisateur ou des fiches pratiques du genre «Comment travailler avec un interprète ?».

Des mots pour une légitimité

Une chose est certaine, la recherche et l'expérimentation sur un interprétariat de type professionnel adapté aux sociétés modernes sont en pleine effervescence. Lors de la troisième conférence internationale organisée à Montréal en mai 2001, on a remarqué à côté des acteurs de terrain (interprètes, organisations, instituts) un nombre significatif de chercheurs. Et sur le terrain plus près de nous les concertations et les échanges se multiplient, souvent en fonction des affinités évoquées précédemment (pays nordiques, pays latins, pays germaniques), parfois à un niveau national (Pays Bas, Italie, Suisse), ou de façon bilatérale, d'une organisation à l'autre, dans le sens de l'observation et l'entraide.

Autant d'occasions qui conduisent à faire des choix et contribuent à décanter certains problèmes. Ainsi en est-il de la problématique *interprétariat-médiation*. Lors de l'enquête européenne évoquée précédemment sur la formation, on constate que si 60% des services associent «simple traduction de ce qui est dit» et

«possibilité de faire de la médiation culturelle», ils ne sont plus que 2 sur 45 à considérer l'interprète comme un porte parole de l'étranger.

En milieu social toute profession par essence participe d'une démarche de médiation, mais selon une légitimité propre. Comme tout interprétariat professionnel, *l'interprétariat en milieu social* se veut une démarche axée sur la langue, dans un contexte certes particulier, mais en garantissant à chacun des deux partenaires l'autonomie et la maîtrise de sa parole. Cette démarche a le mérite d'être clairement appréciable, aussi bien des opérateurs publics car l'interprète par excellence ne se substitue pas, que des personnes étrangères car l'interprète veille à ce qu'elles restent acteurs et libres de leur choix.

Aux avant-postes des langues et des cultures

J'ai évoqué l'immigration du travail, puis le temps de l'immigration familiale et de l'intégration. C'est une banalité aujourd'hui de dire que nous sommes entrés dans l'ère de la mondialisation... N'est-il pas temps d'en tirer les conséquences ?

Malgré la fermeture des frontières, la pression migratoire sur les pays européens ne fait que s'amplifier, et les mouvements de population se multiplient et se diversifient. L'immigration familiale a pérennisé des courants qui ne vont pas se tarir. Chaque pays garde toujours ses relations privilégiées, voire ses obligations à l'égard de tel ou tel autre pays étranger, parfois ancienne colonie.

Les Accords de Schengen qui déplacent les frontières nationales aux limites de l'union européenne ne peuvent empêcher l'arrivée de réfugiés politiques ou économiques. L'Europe de l'Ouest n'est pas une île. Ses limites à l'Est sont très étendues, et au Sud certains comparent la Méditerranée au Rio Grande... La fin du Bloc soviétique n'a pas provoqué les déferlements annoncés, mais il suffit de quelques personnes, même et surtout isolées, pour que la plupart des langues de l'Est posent problème aux sociétés de l'Ouest. Il est intéressant d'observer d'ailleurs que lorsque les candidats à l'immigration échouent aux portes de l'Union Européenne, on les retrouve dans les pays de l'Europe centrale, eux-mêmes candidats à l'entrée dans l'Union.

Et des besoins en interprétariat se manifestent là aussi, en Pologne, en Hongrie, dans les Pays Baltes....

L'Allemagne, de son côté, réintègre ses « Aussiedler », ces populations d'ascendances allemandes qui vivaient dans les républiques soviétiques, parfois depuis très longtemps. Enfin, n'oublions pas que la migration en Europe n'est plus seulement externe mais aussi interne du fait de la libre circulation des personnes à l'intérieur de l'Espace Européen. C'est d'intégration européenne qu'il faudrait parler : des frontières communes, une monnaie unique, mais beaucoup de langues qui plus que jamais sont appelées à se côtoyer dans la vie quotidienne. Les services d'interprétariat à Londres, Amsterdam ou Paris sont confrontés à ces migrations multiples et diffuses. Ils doivent aujourd'hui jongler avec les langues, pour pouvoir répondre rapidement à toutes les situations. Les mêmes besoins, si ce n'est déjà le cas, vont se manifester dans l'ensemble des grandes villes européennes. C'est le nouveau défi de l'interprétariat social en Europe, un interprétariat dont la force réside dans sa capacité à s'adapter aux flux migratoires. ■

(1) <http://www.babelea.org/>

(2) Franz Poechhacker - Département de traduction et d'interprétariat.

(3) <http://www.criticallink.org/>

(4) Alexandre Bischoff – Hôpitaux Universitaires, Genève.

(*) www.ism-interpretariat.com

INTERPRETARIAT EN MILIEU SOCIAL

Numéros utiles...

à Paris et en région parisienne

ISM Interprétariat : 01 45 35 57 57

en Isère

ADATE : 04 76 44 46 52

dans le Rhône

Inter Service Migrants : 04 72 84 78 99

autres départements Rhône-Alpes

CLARA (c/o ADATE) : 04 76 44 46 52

Dans toute la France, 7j/7, 24h/24

ISM- Interprétariat par téléphone

01 45 35 73 73